



⑫

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :  
**18.12.91 Bulletin 91/51**

⑤① Int. Cl.<sup>5</sup> : **E04G 23/00**

②① Numéro de dépôt : **88402569.3**

②② Date de dépôt : **11.10.88**

---

⑤④ **Cabine pour le ravalement des façades de bâtiments.**

---

③⑩ Priorité : **03.11.87 FR 8715213**

⑦③ Titulaire : **Thomann, Gabrielle**  
**123bis, boulevard Exelmans**  
**F-75016 Paris (FR)**

④③ Date de publication de la demande :  
**10.05.89 Bulletin 89/19**

⑦② Inventeur : **Thomann, Gabrielle**  
**123bis, boulevard Exelmans**  
**F-75016 Paris (FR)**

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :  
**18.12.91 Bulletin 91/51**

⑦④ Mandataire : **Cabinet Pierre HERRBURGER**  
**115, Boulevard Haussmann**  
**F-75008 Paris (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE**

⑤⑥ Documents cités :  
**EP-A- 0 156 667**  
**FR-A- 1 350 632**

**EP 0 315 500 B1**

---

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

---

## Description

L'invention concerne une cabine de ravalement des façades de bâtiments selon le préambule de la revendication 1.

On connaît déjà des cabines (voir figure 1) qui sont fixées à l'extrémité du bras de levage d'une grue et qui s'appliquent par leur face avant ouverte 1 contre la façade à ravalier. Sur le plancher 2 de cette cabine, se trouvent les ouvriers qui, à l'aide de buses de projection de sable, nettoient la zone de la façade délimitée par l'ouverture 1.

La face arrière 3 de cette cabine est pourvue de ventilateurs 4 associés à des éléments de filtrage, qui ont pour but d'aspirer l'air dans lequel se trouve du sable en suspension, afin de le filtrer puis de l'évacuer.

Il est déjà connu de disposer un boudin gonflable 5 à la périphérie de l'ouverture 1 de la cabine, afin que ce boudin s'applique contre la façade du bâtiment en assurant une meilleure étanchéité et sans risquer de détériorer les décorations en saillie qui peuvent être présentes sur cette façade.

Cependant, malgré ce boudin gonflable périphérique, il apparaît que l'étanchéité n'est pas établie de manière suffisante, si bien que de l'air chargé des particules de sable, est projeté à l'extérieur, ce qui constitue une nuisance pour l'environnement.

La présente invention a notamment pour but de remédier à ces inconvénients et concerne à cet effet une cabine pour le ravalement des façades de bâtiments, comportant une face avant ouverte destinée à se placer contre la façade à ravalier, cabine caractérisée en ce que la périphérie de la face avant ouverte comporte des moyens produisant un rideau d'air dirigé vers la façade à ravalier.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les parois de la cabine délimitant l'ouverture de la face avant, sont réalisées, au moins en partie, à l'aide de boudins gonflables.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les boudins gonflables délimitant les parois de la cabine, sont pourvus, du côté intérieur de la cabine, d'une cloison souple délimitant avec les boudins gonflables une fente de passage de l'air formant le rideau d'air.

L'invention est représentée à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'une cabine de ravalement de type connu,
- la figure 2 est une vue en coupe transversale partielle d'une cabine conforme à l'invention.

La présente invention a en conséquence pour but la réalisation d'une cabine de ravalement de façades, qui permet d'éviter que de l'air comportant du sable en suspension, s'évacue par la périphérie de l'ouverture de la cabine. Cette cabine 6 comporte un plancher 7 sur lequel se trouvent les ouvriers, une face arrière 8

pourvue d'au moins un ensemble d'aspiration et de filtrage 9, d'une face avant 10 qui se place contre ou tout au moins à proximité de la façade 11 du bâtiment à ravalier, de parois 12 qui délimitent les deux parois de côté, la paroi supérieure ainsi que la paroi inférieure disposée sous le plancher 7.

Ces parois 12 sont réalisées sous la forme d'un élément gonflable 13 comportant, soit des compartiments séparés et gonflables indépendamment les uns des autres, soit un seul compartiment et, dans ce cas, des câbles 14 sont prévus à l'intérieur de l'élément afin de maintenir parallèlement l'une à l'autre les deux faces 13<sub>1</sub>, 13<sub>2</sub> de l'élément 13.

A l'intérieur de l'élément gonflable 13, est disposée une paroi souple 15 qui délimite avec le bord avant de l'élément 13, une fente 16. La position de cette paroi souple 15 est maintenue par rapport à l'élément gonflable 13 à l'aide de câbles 14, prolongeant, de préférence, les câbles 14. Dans la zone arrière de la cabine, est prévu un ventilateur 17 qui produit un souffle d'air amené entre la paroi 15 et l'élément 13 afin de produire, par la fente 16, un rideau d'air 18 dirigé contre la façade 11 du bâtiment. Ce rideau d'air a pour effet d'empêcher la sortie directe de l'air par la périphérie de la cabine et, au contraire, d'inciter cet air chargé de sable à se diriger vers l'ensemble d'aspiration 9.

Ce rideau d'air est dirigé perpendiculairement à la façade 11 mais, de préférence, il sera légèrement incliné vers l'intérieur pour s'opposer plus efficacement au souffle d'air chargé de sable produit par les buses de projection après l'air et le sable soient venus frapper la façade en cours de ravalement.

Dans l'exemple représenté, les parois 12 forment la totalité de la profondeur de la cabine. On comprendra cependant que si cela est jugé suffisant, l'élément gonflable 12 ainsi que la paroi souple 15, pourront être prévus que sur une partie de la profondeur de la cabine, l'essentiel étant que la forme de la périphérie de la cabine puisse s'adapter aux aspérités de façade d'un bâtiment et se placer contre ce bâtiment ou tout au moins à une distance suffisamment faible pour que le rideau d'air puisse empêcher la sortie d'air chargé de particules de sable.

## Revendications

1. Cabine pour le ravalement des façades (11) de bâtiments, comportant une face avant ouverte (10) destinée à se placer contre la façade (11) à ravalier, cabine caractérisée en ce que la périphérie de la face avant ouverte (10) comporte des moyens (13, 14, 17) produisant un rideau d'air dirigé vers la façade à ravalier.

2. Cabine conforme à la revendication 1, caractérisée en ce que les parois de la cabine délimitant l'ouverture (10) de la face avant, sont réalisées, au

moins en partie, à l'aide de boudins gonflables (13).

3. Cabine conforme à la revendication 2, caractérisée en ce que les boudins gonflables (13) délimitant les parois (12) de la cabine, sont pourvus, du côté intérieur de la cabine, d'une cloison souple (15) délimitant avec les boudins gonflables une fente (16) de passage de l'air formant le rideau d'air.

5

### Patentansprüche

10

1. Kabine zum Abreinigen von Gebäudefassaden, mit einer offenen Vorderseite zur Anlage an der abzureinigenden Fassade, dadurch gekennzeichnet, daß der Umfang der offenen Vorderseite (10) einen zu der abzureinigenden Fassade hin gerichteten Luftvorhang erzeugende Mittel (13,14,17) umfaßt.

15

2. Kabine nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die die Öffnung (10) der Vorderseite begrenzenden Wände der Kabine zumindest teilweise mittels aufblasbarer Stränge (13) gebildet sind.

20

3. Kabine nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß die die Wände (12) der Kabine begrenzenden aufblasbaren Stränge (13) auf der Innenseite der Kabine mit einer biegsamen Trennwand (15) versehen sind, die mit den aufblasbaren Strängen einen Durchtrittsspalt (16) der den Luftvorhang bildenden Luft begrenzt.

25

30

### Claims

1. A booth for the reconditioning of building façades, comprising an open front side intended to be placed against the façade to be reconditioned, said booth being characterised in that the periphery of the open front side (10) comprises means (13, 14, 17) creating an air curtain directed towards the façade to be reconditioned.

35

2. A booth according to claim 1, characterised in that the walls of the booth defining the opening (10) of the front side are formed at least partly by inflatable tubes (13).

40

3. A booth according to claim 2, characterised in that the inflatable tubes (13) defining the walls (12) of the booth are provided, on the inside of the booth, with a flexible partition (15) defining with the inflatable tubes a slot (16) for the passage of the air forming the air curtain.

45

50

55

